

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 2 mars 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h07.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 6.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 0.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Christophe LIME (à partir du 0.2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 0.2), M. Philippe MOUGIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 0.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 0.2) **Beure** : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON suppléant de M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 0.2) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) **Fontain** : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 0.2) **Larnod** : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) **Nancray** : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.1), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.2) **Torpes** : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Veslmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Fontain : M. André AVIS Francois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance :

M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 1.2.3), E. BRIOT (à partir du 0.2), P. CURIE, YM. DAHOUI, C. DEVESA (à partir du 0.2), J. GROSPERRIN, JS. LEUBA, K. ROCHDI (jusqu'au 6.15), M. ZEHAF (jusqu'au 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, P. BELUCHE

Mandataires : N. BODIN (jusqu'au 1.2.3), C. LIME (à partir du 0.2), D. SCHAUSS, C. MICHEL, A. POULIN (à partir du 0.2), ML. DALPHIN, AS. ANDRIANTAVY, C. THIEBAUT (jusqu'au 6.15), A. GHEZALI (jusqu'au 0.1), G. BAULIEU, S. RUTKOWSKI, D. PARIS, D. HUOT, J. KRIEGER

Aménagement rue de la Distillerie - Roche lez Beaupré - Acquisition foncière

Rapporteur : Jean-Paul MICHAUD, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Requalifications péri-urbain »	Montant de l'opération : 200 K€
<i>Sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024</i>	

Résumé :

Suite au transfert de la compétence Voirie, Grand Besançon Métropole souhaite poursuivre le projet de prolongement de la voie communale de la Distillerie, initié par la commune de Roche-lez-Beaupré, qui consiste à prolonger la rue de la Distillerie, actuellement en impasse et à la relier directement à la rue d'Arcier.

La Communauté urbaine Grand Besançon Métropole créée le 1^{er} juillet 2019, détient en application de l'article 6-1, paragraphe 2.b), de ses statuts la compétence « **création aménagement et entretien de voirie** ».

A ce titre, elle est notamment compétente pour construire et ouvrir à la circulation publique de nouvelles voies sur le territoire de ses communes - membres. Elle est en outre compétente pour acquérir les terrains utiles à l'aménagement de ces voiries.

Dans ce contexte et pour faire suite au transfert de la « compétence voirie » des communes vers l'intercommunalité, intervenu à compter du 1^{er} janvier 2019, la Communauté Urbaine qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, souhaite poursuivre le projet de prolongement de la voie communale de la Distillerie, initié par la commune de Roche Lez Beaupré. Ainsi lors des réunions de conception de ce projet, il a été décidé de modifier le profil en travers type de cette voirie notamment pour intégrer l'ensemble des réseaux et faciliter les raccordements. Ce nouveau profil modifie celui qui avait été étudié initialement par la commune avant le transfert de la compétence.

Ce projet, mentionné de longue date dans les documents d'urbanisme communaux (Plan d'Occupation des Sols puis Plan local d'urbanisme de la commune), consiste à prolonger la Rue de la Distillerie, actuellement en impasse et à la relier directement à la Rue d'Arcier. Il vise essentiellement à désenclaver le secteur et à sécuriser les déplacements sur le territoire communal.

La rue de la Distillerie ainsi prolongée sera ouverte à la circulation des véhicules en sens unique.

Les travaux à effectuer sur une longueur de 280 mètres (tranche ferme et tranche optionnelle) consistent en :

- la création d'une voirie constituée d'une plate-forme de 8,00 mètres, d'un trottoir de 2,50 mètres et d'une bande enherbées de 2,00 mètres.
- la mise en place de réseaux secs (gaz, téléphone, éclairage) et de réseaux humides (eau, assainissement).

Engagé, ce projet nécessite pour être finalisé, l'acquisition d'une emprise stratégique d'environ 110 m² ; (soit un linéaire de 12 m) de terrain nu enherbé, situé au droit de la Rue d'Arcier, issue de la parcelle cadastrée :

section	n°		Lieudit	Surface en m ²	Commune
AE	96		La Butte	790	Roche Lez Beaupré

appartenant à M. Florian Gurnot demeurant 6, Rue d'Arcier 25 220 ROCHE LEZ BEAUPRE.

Les négociations menées à ce jour n'ont pu aboutir et restent, néanmoins, privilégiées. Toutefois, à défaut d'accord avec le propriétaire concerné, il pourra s'avérer nécessaire de recourir à la procédure d'expropriation.

Dans l'éventualité du recours à la procédure d'expropriation, il conviendra d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet et de l'acquisition foncière utile à sa réalisation, ainsi que la déclaration de cessibilité de la parcelle indispensable à la réalisation de l'opération.

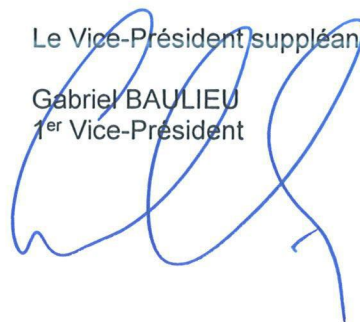
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le projet du tracé de la voie et le contenu des travaux à réaliser pour finaliser le prolongement de la rue de la Distillerie et permettre son accès direct à la rue d'Arcier ;**
- **autorise M. le Président, ou son représentant, à poursuivre les démarches utiles à l'acquisition d'une emprise d'environ 110 m² issue de la parcelle cadastrée « AE 96 - Lieudit « La Butte » d'une surface de 790 m² » indispensable à la finalisation du projet ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à recourir à la procédure d'expropriation le cas échéant, et dans ce cas, à solliciter la déclaration d'utilité publique du projet et de l'acquisition utile à sa réalisation ainsi que la déclaration de cessibilité de la parcelle indispensable à sa réalisation ;**
- **saisi notamment, Monsieur le Préfet afin qu'il organise les procédures d'enquête publique et parcellaire utiles ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, si nécessaire à poursuivre la phase judiciaire de l'expropriation et signer à toutes pièces utiles au transfert du bien et à sa prise de possession ;**
- **d'une manière générale, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute autorisation réglementaire indispensable et signer tout acte utile.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0